

Digne-les-Bains, le 2 mars 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Contrat d'Engagement Jeune, tous mobilisés!

Le Contrat d'Engagement Jeune s'inscrit dans la continuité du plan "1 jeune, 1 solution" mis en place en juillet 2020, une mobilisation en faveur de l'emploi des jeunes qui a permis à près de 4 millions d'entre eux de trouver une solution : un emploi, une formation ou un parcours d'insertion.

Le 8 février, un événement live s'est tenu au Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion pour présenter le Contrat d'Engagement Jeune à l'ensemble des acteurs qui vont le déployer en France dès le 1er mars : services déconcentrés de l'Etat, Pôle emploi, les Missions Locales, les associations d'insertion et de lutte contre la pauvreté. Plus de 5 000 personnes se sont inscrites à cet événement pour le suivre en direct ou en différé.

Le Contrat d'Engagement Jeune, qu'est-ce que c'est?

À partir du 1er mars 2022, un parcours entièrement personnalisé qui peut durer de 6 à 12 mois en fonction du jeune, pour l'aider à définir son projet professionnel et à trouver un emploi.

En signant le Contrat d'Engagement Jeune, le jeune bénéficie :

- d'un accompagnement par un conseiller dédié qui le suit tout au long de son parcours et jusqu'à ce qu'il trouve un emploi ;
- l'un programme intensif de 15 à 20 heures par semaine composé de différents types d'activités ;
- d'une allocation pouvant aller jusqu'à 500€ par mois sous conditions.

C'est pour qui?

Le Contrat d'Engagement Jeune s'adresse à des jeunes :

- Entre 16 et 25 ans (moins de 30 ans pour les jeunes en situation de handicap)
- Sans emploi durable (CDI ou CDD longue durée), ni formation
- Sans projet professionnel défini
- Pouvant faire face à des difficultés matérielles et financières
- Prêts à s'engager à suivre le programme

Pour en savoir plus : https://www.1jeune1solution.gouv.fr/contrat-engagement-jeune

Dans les Alpes-de-Haute-Provence

14 906 jeunes sont âgés de 15 à 24 ans, dont 6459 actifs (taux d'activité de 43,3%) dont 4598 ayant un emploi (taux d'emploi 30,8%).

Le plan « 1 jeune, 1 solution » a bénéficié à plus de 5000 jeunes depuis le début du plan en août 2020 (aide à l'embauche, apprentissage, parcours emploi-compétence, contrat d'initiative emploi, garanties jeunes) :

- 1958 aides exceptionnelles pour favoriser l'apprentissage ont été attribuées pour un montant total de 7,5 M€
- 1252 contrats d'apprentissages ont été signés entre janvier et octobre 2021, soit une progression attendue de plus de 20 % par rapport à 2020.
- 989 aides à l'embauche de jeunes de moins de 26 ans pour un montant d'1,6 M€
- 262 contrats aidés signés avec les jeunes depuis le 1/1/2021, dont 120 parcours emploi compétence et 142 contrats initiative emploi
- 1599 nouveaux accompagnements ont été engagés depuis le début de l'année 2021:
- 71 sont entrés à l'Ecole de la 2ème chance portée par l'Institut Avenir Provence

Service de la communication interministérielle et de la représentation de l'État

Tél: 04 92 36 72 10 04 92 36 73 16

Mél: pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr